

*La TSJ se prononce en faveur de
la fillette vénézuélienne enlevée
aux États-Unis*



La Havane, 3 mai, (RHC)- La Chambre de cassation sociale de la Cour suprême de justice (TSJ) du Venezuela a décrété jeudi une mesure préventive en faveur de la fillette de deux ans enlevée par les services d'immigration étasunien, Maikelys Espinoza.

La plus haute instance judiciaire vénézuélienne a indiqué que la décision consistait à « réunir la famille de l'enfant susmentionnée avec sa mère, Yorely Escarleth Bernal », qui se trouve dans la République bolivarienne, après être revenue en avril dernier par un vol vers son pays d'origine.

La sentence a été adoptée dans le strict respect des différents traités et conventions signés et ratifiés par le Venezuela, « en considération de l'intérêt supérieur et de la priorité absolue de l'enfant susmentionné ».

Elle garantit également l'engagement du Venezuela à l'égard de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/382075-la-ts-j-se-prononce-en-faveur-de-la-fille-venezuelienne-enlevee-aux-etats-unis>



Radio Habana Cuba